

Le handicap est au cœur de toutes les politiques publiques depuis le vote de la loi du 11 février 2005. La Maison départementale pour les personnes handicapées doit jouer pleinement son rôle en particulier à destination des personnes handicapées de nos cantons ruraux, aujourd'hui des carences de fonctionnement posent d'importants problèmes aux usagers.

2 grands projets nouveaux ont une importance toute particulière :

- l'extension de l'IMED et la construction à Fontenay-Trésigny/Marles-en-Brie d'une Maison de retraite pour personnes handicapées.

- la reconstruction de l'EPMS du Provinois avec une prise en charge complète des jeunes handicapés depuis l'école jusqu'au Centre d'Aide par le Travail.

La réalisation de ces deux projets, auxquels nous avons activement contribué, permettra d'assurer peu à peu une prise en charge au « fil de l'âge » des personnes handicapées sur tout notre territoire.

Enfin l'accessibilité doit être améliorée en particulier dans les bâtiments publics, qu'il s'agisse des mairies, des bureaux de poste, des écoles. Des fonds publics sont disponibles pour assurer cet objectif. Notre action concrète pour les personnes handicapées viendra en appui de celle des communes qui veulent faire de l'accessibilité une priorité.